



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze du mois d'Avril à dix-huit heures et quarante minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mardi 04 Avril 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Joseph HILL, Grégory MANICOM, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Seetha DOULAYRAM, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN

Etaient représentés : MM. Betty ARMOUGOM (Jean ANZALA), Sylvia SERMANSON (Marcelin CHINGAN), Eveline CLOTILDE (Rose-Marie LOQUES), Nadia OUJAGIR (Sandra SERMANSON), Alina GORDON (Marie-Michelle HILDEBERT), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Jérôme CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN),

Etait absent : M. Marie-Joël TAVARS

Etaient absents excusés : MM Gina THOMAR, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Bernard RAYAPIN

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absent :
35	23	07	04	01

Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, sept (07) représentés, quatre (04) absents excusés et un (01) absent, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Examen et vote du Budget Primitif 2023 de la Ville

15/DCM2023/36

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants, relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable au budget,

Vu la délibération n° 3/DCM2023/18 du 02 Mars 2023 portant Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230411-15DCM202336-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Notifiée et publiée le 24/04/2023

Vu la délibération n° 4 du 11 Juin 2020 relative à la mise en place des commissions municipales et à la désignation de leurs membres,

Considérant le rapport présenté et approuvé en commission des finances réunie le Mercredi 05 avril 2023.

Considérant que le budget primitif est un document essentiel, retraçant les autorisations de dépenses et de recettes attendues pour l'exercice.

Considérant que le document budgétaire de l'exercice 2023 s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le rapport d'orientations budgétaires présenté au mois de mars.

Considérant que le contexte général dans lequel est élaboré ce budget primitif est toujours marqué par les effets de la crise sanitaire et ses impacts sur le plan social, économique et financier. Que le contexte géopolitique introduit encore plus d'incertitudes sur les flux commerciaux et leurs incidences sur les marchés financiers.

Considérant que l'impact de l'inflation sur les dépenses de la ville entame ses marges de manœuvre, mais a aussi des conséquences positives sur ses recettes fiscales.

Considérant qu'au vu de l'importance des déficits publics à l'échelon national et la fragilité de la croissance dans la plupart des secteurs d'activité en Guadeloupe, la ville doit poursuivre une stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face aux incertitudes pesant sur les recettes tout en poursuivant un ambitieux projet d'investissements avec un recours limité à l'emprunt.

Considérant qu'il est important de rappeler que les ressources budgétaires spécifiques aux départements d'outre-mer sont collectées selon le niveau de consommation de carburant (taxe spéciale sur les carburants) et de produits importés pour satisfaire les besoins de la population (octroi de mer) ce qui introduit un facteur d'incertitude sur les recettes attendues.

Considérant qu'ainsi, le budget primitif 2023, équilibré à hauteur de **60,41 M€**, pose les jalons de la prévision de recettes et de dépenses de la collectivité, en toute prudence et sincérité.

1- EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Considérant que la section de fonctionnement intègre la prévision de recettes et de dépenses courantes de la collectivité et s'équilibre cette année à hauteur de **43,6 M€**.

	BP 2022	BP 2023	% évolution
Recettes de fonctionnement (1)	44 441 763	43 604 990	-1,88%
Dépenses de gestion (2)	36 795 624	37 793 348	2,71%
Epargne de gestion courante (3) = (1)-(2)	7 646 139	5 811 642	-23,99%
Frais financiers (4)	310 000	355 000	14,52%
Charges exceptionnelles (5)	160 000	573 000	258,13%
Dépenses de fonctionnement (6) = (2) +(4) +(5)	37 265 624	38 721 348	3,91%
Epargne brute (7) = (3)-(4)	7 176 139	4 883 642	-31,95%
Taux d'épargne brute= (7) / (1)	16,1%	11,2%	

Considérant qu'en matière de recettes, outre les produits propres de l'exercice : **35,52M€**, sont également inscrits, les soldes reportés de l'exercice 2022 (excédents des restes à réaliser et de clôture) soit **8,08M€**.

Considérant que l'épargne de gestion courante prévisionnelle, tirée de la différence entre les recettes et dépenses diminue de 23,99% entre 2022 et 2023, générant ainsi une épargne brute fixée à 4,88M€ pour contribuer au financement de la section d'investissement.

Considérant qu'entre 2022 et 2023, les prévisions de la section de fonctionnement évoluent ainsi, -1,88% pour les recettes et +2,35% pour les dépenses.

a. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 35,52M€

Considérant que pour l'année 2023, les recettes de fonctionnement comprennent : les atténuations de charges 0,45M€, les produits des services du domaine et ventes diverses 1,45M€, les impôts et taxes 25,9M€, les dotations et participations 7,63M€, les autres produits de gestion courante 0,074M€ et enfin 8,08M€ (excédent) de résultat reporté qui permettent d'équilibrer la section de fonctionnement à 43,6M€.

Considérant qu'ainsi, Ainsi, les ressources de fonctionnement sont réparties proportionnellement entre les atténuations de charges 1,27%, les produits des services du domaine et ventes diverses 4,10%, le produit des impôts et taxes 72,93%, les dotations et participations 21,50%, les autres produits de gestion courante 0,21% des recettes réelles de fonctionnement et enfin le résultat reporté pour équilibrer la section de fonctionnement.

	BP 2022	BP 2023	% Evolution
Total des recettes réelles de fonctionnement	32 614 119	35 524 222	8,92%
013-Atténuation de charges	432 424	450 000	4,06%
Produits des services, du domaine et des ventes	1 370 370	1 456 401	6,28%
Impôts et taxes	23 714 370	25 906 528	9,24 %
Dotations et participations	7 455 279	7 637 193	2,44%
Autres produits de gestion courante	74 100	74 100	0,00%
002- Résultat reporté	11 395 219	8 080 768	-29,09%

Considérant que les principaux éléments qui caractérisent les recettes de fonctionnement en 2023 sont :

- Une stabilisation des taux de fiscalité pesant sur les ménages.
- Les montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation nationale de péréquation et la dotation forfaitaire perçues en 2022 sont reconduits, car à ce stade de la préparation, les données 2023 ne sont pas disponibles.
- Les autres recettes fiscales sont estimées à leur niveau d'encaissement de 2022 (taxe spéciale sur les carburants 1,17M€ et octroi de mer 12,5M€). La répartition de ces deux taxes entre les collectivités locales est étroitement liée à la consommation de ménages, au niveau d'activité des entreprises et à la conjoncture internationale. Ces deux anticipations de recettes, représentent 38,4% des recettes réelles de fonctionnement.
- Une modeste augmentation des ressources tarifaires d'après les niveaux d'encaissement constatés en 2022 (salle de spectacle, piscine, restauration scolaire, accueils de loisirs...).

a- Les impôts « ménages » : 8,96M€

Considérant que les impôts ménages concernent la contribution directe locale. Ils sont composés des 3 taxes que sont la taxe d'habitation, les taxes foncières (bâti et non bâti).

EVOLUTION DE LA FISCALITE 2022/2023									
	2022			2023			2022/2023	2022/2023	
	TAUX	TAUX MOYEN DU DEPARTEMENT NT (état 1259 com de 2019)	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUIT 2022	TAUX	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUIT 2023	EVOLUTION DES BASES	EVOLUTION DES PRODUITS
Taxe foncière (bâti)	49,32%	52,21%	20 566 000	10 143 151	49,32%	23 608 000	11 643 466	14,79%	14,79%
Taxe foncière (non bâti)	53,90%	72,73%	148 200	79 880	53,90%	162 300	87 480	9,51%	9,51%
Taxe d'habitation logements vacants					11,94%	7 120 184	850 150		
Totaux hors TH			20 714 200	10 223 031		23 770 300	12 581 095	14,75%	23,07%
Total autres taxes				765 433					
Prélèvement au titre du FNGIR				-997 497			-997 497		0,00%
Allocations compensatrices				945 298			1 265 472		33,87%
Contribution coefficient correcteur				-3 340 090			-3 881 721		
Produit à recevoir			20 714 200	7 596 175		23 770 300	8 967 349	14,75%	18,05%

- Evolution des bases fiscales :

Considérant que le montant prévisionnel des bases des taxes directes locales est estimé en 2023 à 23,77M €, en augmentation de 14,75% par rapport aux prévisions 2022.

- o +14,79% pour la taxe foncière et +9,51% pour la taxe sur le foncier non bâti.

- Fixation des taux de fiscalité :

Considérant que conformément aux priorités de mandature, la maîtrise de la fiscalité reste de mise, se traduisant ainsi par une stabilisation des taux. L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prescrit la suppression de la taxe d'habitation (TH), par conséquent les collectivités n'ont plus la possibilité de moduler le taux de la TH.

- Evolution du produit fiscal :

Considérant que le produit fiscal attendu en 2023 est estimé à 8,9M€. En 2023, il est impacté par le prélèvement SRU (environ 88K€), le reversement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) de 997K€ et l'addition des compensations de l'Etat pour 1,26M€ et la contribution au coefficient correcteur 3,8M€.

b- Les ressources Etat

Considérant que pour le budget 2023, les concours financiers (dotations et participations chap.74) se chiffrent à 7,6 M€.

Pour rappel, les dotations provenant de l'enveloppe normée destinée aux collectivités locales dans le cadre de la Loi de finances intègrent la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la Dotation de solidarité rurale (DSR) et la Dotation de solidarité Urbaine (DSU).

c- Les autres recettes

Considérant que par ailleurs, les autres recettes de gestion englobent les produits des services et du domaine (chapitre 70) et les autres produits de gestion courante (chapitre 75).

L'inscription de 1,45 M€ relative aux produits des services laisse apparaître une augmentation attendue de l'activité de l'ordre de 4%, tenant compte des encaissements 2022 et de la dynamique de reprise des activités (ALSH, spectacles, autres produits du domaine...). Enfin, le montant affecté aux autres produits de gestion courante est évalué 74 K€ comme en 2022.

1.2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 38, 72 M€

Considérant que ces dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général (23,76%), les frais de personnel (62,69%), les autres dépenses de gestion (8,34%), les frais financiers (0,92%), les charges exceptionnelles (1,48%) et les atténuations de produits (2,81%).

	BP 2022	BP 2023	% Evolution
Total dépenses réelles de fonctionnement	37 265 624	38 721 348	3,91%
Charges à caractère général	8 556 611	9 200 224	7,52%
Frais de personnel	23 807 854	24 275 587	1,96%
014 atténuation de produits	1 083 848	1 087 497	0,34%
Autres dépenses de gestion	3 347 311	3 230 040	-3,50%
Frais financiers	310 000	335 000	14,52%
Charges exceptionnelles	160 000	573 000	-258,13%

Considérant que globalement, la prévision des dépenses de fonctionnement progresse de 3,91%. Elle est due essentiellement à l'évolution des charges à caractère à général (+7,52%), les charges de personnel (1,96%) et les frais financiers (+14,52%) par rapport à la prévision 2022.

Considérant que cette année, l'évolution des charges liées au personnel sera conditionnée par la mise en œuvre du plan d'actions établi dans le cadre des lignes directrices de gestion, la reprise des dispositions issues de la restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), les demandes de rupture conventionnelle, les départs à la retraite et les prévisions de recrutements.

Considérant que les autres charges de gestion courante, fixées à 3,23M€, diminuent de 3,5% dès lors que les soutiens exceptionnels ont permis de faire face aux effets de la crise sanitaire sur les budgets du centre communal d'action et sociale (CCAS) et de la caisse des écoles (CDE).

Considérant qu'en 2023, la subvention d'équilibre qui sera allouée par délibération au **CCAS** s'établira à **535000€** et celle de la **Caisse des Ecoles** à **540 000€**. Par ailleurs, l'enveloppe de subventions qui sera allouée par délibération au Syndicat d'initiative est portée à 200K€ et celle dédiée aux associations sportives est valorisée à hauteur de 220K €.

Considérant que comparativement à l'année 2022, la prévision 2023 des frais financiers augmente de 14,52% pour la prise en compte des charges financières liées aux emprunts en cours (0,24M€) et l'anticipation de charges liées à l'emprunt prévu sur l'exercice 2023.

2- EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Considérant que tel qu'indiqué dans le rapport des grandes orientations budgétaires, les prévisions d'investissement retracent les projets prévus dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Celles-ci tiennent compte de l'intégration des reports en dépenses, suite au vote du compte administratif 2022, mais également des besoins ponctuels liés aux impératifs de sécurité, de conformité et de modernisation des services.

2.1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 10, 17 M€

Considérant que l'effort d'investissement 2023 portera essentiellement sur des interventions sur les équipements de proximité. Le budget d'investissement 2023 reprend aussi les restes à réaliser 2022 pour un montant de 2,58M€ et le solde déficitaire 2022 de 4,05M€.

Considérant qu'ainsi, les nouvelles dépenses d'investissement intègrent les dépenses d'équipement brut (études, travaux, matériel et outillage...) et les emprunts et dettes assimilés.

a- Les dépenses d'équipement (hors emprunt): 8, 72 M€

Considérant que les dépenses d'investissement au titre du présent budget comprennent les immobilisations incorporelles (logiciels, études), les immobilisations corporelles (terrains, matériels...), les travaux en cours et les opérations d'équipement (centre de développement humain de Vassor...).

	BP 2022	BP 2023	Evolution
Immobilisations incorporelles	233 355	178 750	-23%
Immobilisations corporelles	2 833 043	2 298 625	-19%
Immobilisations en cours	5 048 685	3 288 000	-35%
Total opérations d'équipement	1 114 338	2 958 085	165%
Emprunts et dettes assimilées	1 170 236	1 451 035	24%
	10 399 637	10 174 495	-2%

Considérant que l'exercice 2023 traduit une volonté de mise en œuvre opérationnelle des projets d'investissement et des projets subventionnés, dont les dates butoirs de réalisation conditionnent la mise en œuvre cette année. Qu'ainsi, les prévisions de dépenses d'investissement au titre de ce budget 2023 sont globalement en baisse de 2%. Que les dépenses d'immobilisations incorporelles reculent de 23%, les dépenses d'immobilisations corporelles de 19%, les travaux en cours de 35% et les dépenses sur opérations d'équipement augmentent de 165% (il s'agit surtout d'un changement de mode de présentation qui offre plus de visibilité aux projets pluriannuels). Que le remboursement des emprunts progresse de 24% en prévision des remboursements complémentaires liés au recours à l'emprunt.

Considérant que les immobilisations incorporelles 0,17M€ regroupent : Les acquisitions de logiciels (0,14M€) pour les services et les études (0,03M€).

Considérant que les immobilisations corporelles 2,29M€ regroupent : Les travaux de réseaux (0,05M€), réseaux d'électrification (0,44M€), l'acquisition de terrains (1M€), de mobilier de bureau (0,19M€), les équipements informatiques (0,29M€), acquisitions de véhicules (0,25M€) et de divers matériels (0,18M€).

Considérant que les immobilisations en cours (travaux) 3,28M€ regroupent essentiellement : les agencements et aménagements de terrains (0,44M€), le fonds routier (0,8M€), les travaux de réparation terrains (0,018M€), un columbarium (0,035M€), les travaux de réparation de divers bâtiments (0,64M€), des travaux de réparation dans diverses écoles (0,17M€), des travaux divers à la médiathèque (0,22M€) et à la salle R Loyson (0,13M€) ainsi que les travaux de réhabilitation du spot de surf (0,15M€).

Considérant que les opérations d'équipement 8,72M€ sont réparties ainsi : les études et travaux du centre de développement humain Vassor (0,5M€), l'acquisition des locaux administratifs de Damencourt (1,85M€), le confortement de l'école LL Soliveau (0,5M€), la réhabilitation du Gymnase F. ABOUNA (0,1M€).

b)-Le remboursement de la dette

Considérant que les emprunts et dettes assimilés englobent le remboursement de la dette en capital (1,451M€) en prenant en compte les charges financières liées aux emprunts en cours (1,1M€) et celui prévu sur l'exercice 2023.

2.2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 16, 37 M€

Considérant qu'elles sont réparties entre les recettes d'équipement, financières et l'autofinancement.

a- Les recettes d'équipement et les autres recettes réelles : 11, 49 M€

	BP 2022	BP 2023	% Evolution
Subventions d'investissement	4 967 565	4 990 513	0,46%
Emprunts		1 500 000	
Dotations, fonds divers	730 000	944 501	29,38%
Excédents de fonctionnement capitalisés 1068	1 168 277	4 056 731	247,24%
Virement à la section d'investissement	6 519 628	4 070 821	-37,56%
op. ordre de transfert entre sections	656 510	812 821	23,81%
	14 041 980	16 375 387	16,62%

Considérant que les prévisions de recettes s'évaluent à 16,37M€ réparties ainsi :

- les subventions d'investissement (4,99M€) émanant essentiellement de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

- Les autres recettes financières de cette section se composent du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) 0,44M€, de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) 0,5M€, de l'emprunt (1,5M€) et l'autofinancement (4,88M€).

Considérant que le virement de la section de fonctionnement de 4,07M€ vers les recettes d'investissement et les autres opérations d'ordre de transfert entre sections pour 0,81M€, sont sans impact sur les flux réels de la collectivité.

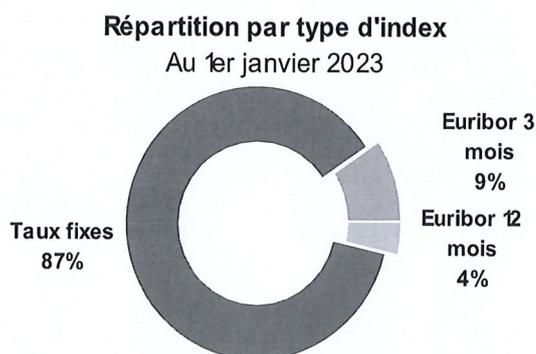
b-L 'emprunt

Considérant que la dette du budget principal ressort à **7 358 950 €** au 1^{er} janvier 2023, pour un taux actuariel de **3,27%** et une durée de vie résiduelle moyenne de **8 ans et 1 mois**. Que le tableau ci-dessous, présente la répartition de l'encours de la commune, par type de taux au 1^{er} janvier 2023 :

	Encours au 01/01/2023	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	6 392 279	86,9%	3,32%	8 ans et 10 mois	7	1A
Taux fixes	6 392 279	86,9%	3,32%	8 ans et 10 mois	7	1A
Taux monétaires	966 671	13,1%	2,96%	2 ans e 11 mois	2	1A
Euribor 3 mois	700 000	9,5%	3,33%	3 ans et 4 mois	1	1A
Euribor 12 mois	266 671	3,6%	1,98%	1 ans et 10 mois	1	1A
Total	7 358 950	100,0%	3,27%	8 ans et 8 mois	9	

Considérant que le portefeuille classé 1A (selon la charte Gissler) présente un bon niveau de sécurisation avec 86,9% de taux fixe. Le reste de l'encours (13%) est indexé sur des taux monétaires dont 9,5% sur Euribor 3 mois et 3,6% sur de l'Euribor 1 an.

Considérant que l'encours à taux variable associé aux conditions favorables de marché, permet de diminuer le coût global de la dette.



Considérant que ramené à l'habitant, le stock de dette au 31/12/2022 représente 327€ par habitant, contre 802€ en moyenne dans les communes de la même strate de population.

Considérant que la ville dispose d'une annuité de dette (53€/hab.) plus faible que la moyenne départementale (102€).

Considérant que la répartition par prêteur permet d'observer si la commune subit un risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A LA MAJORITE
Vote à scrutin public*

Pour : 26

Abstentions : 4 – MM. Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Hermann SAINT-JULIEN

Article 1 : D'arrêter comme suit le Budget Primitif 2023 de la Ville

En fonctionnement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	8 556 611,40	0,00	0,00	9 200 223,63	9 200 223,63
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 807 854,46	0,00	0,00	24 275 587,13	24 275 587,13
014	Atténuations de produits	1 083 847,88	0,00	0,00	1 087 497,00	1 087 497,00
65	Autres charges de gestion courante	3 347 311,04	0,00	0,00	3 230 040,00	3 230 040,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		36 795 624,78	0,00	0,00	37 793 347,76	37 793 347,76
66	Charges financières	310 000,00	0,00	0,00	355 000,00	355 000,00
67	Charges exceptionnelles	160 000,00	0,00	0,00	573 000,00	573 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		37 265 624,78	0,00	0,00	38 721 347,76	38 721 347,76
023	Virement à la section d'investissement (5)	6 519 628,25		0,00	4 070 821,19	4 070 821,19
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	656 509,98		0,00	812 821,05	812 821,05
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 176 138,23		0,00	4 883 642,24	4 883 642,24
TOTAL		44 441 763,01	0,00	0,00	43 604 990,00	43 604 990,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 604 990,00
--	----------------------

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230411-15DCM202336-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	432 424,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 370 370,00	0,00	0,00	1 456 400,77	1 456 400,77
73	Impôts et taxes	23 714 370,25	0,00	0,00	25 906 528,00	25 906 528,00
74	Dotations et participations	7 455 279,00	0,00	0,00	7 637 193,00	7 637 193,00
75	Autres produits de gestion courante	74 100,00	0,00	0,00	74 100,00	74 100,00
Total des recettes de gestion courante		33 046 543,25	0,00	0,00	35 524 221,77	35 524 221,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		33 046 543,25	0,00	0,00	35 524 221,77	35 524 221,77
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		33 046 543,25	0,00	0,00	35 524 221,77	35 524 221,77

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 080 768,23
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 604 990,00
--	----------------------

En investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	332 557,61	23 647,51	0,00	178 750,00	202 397,51
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 073 179,52	1 032 116,23	0,00	2 298 625,00	3 330 741,23
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 130 511,15	924 765,29	0,00	3 288 000,00	4 212 765,29
Total des opérations d'équipement		1 167 218,90	602 700,45	0,00	2 958 085,00	3 560 785,45
Total des dépenses d'équipement		11 703 467,18	2 583 229,48	0,00	8 723 460,00	11 306 689,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 170 236,00	0,00	0,00	1 451 035,00	1 451 035,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 170 236,00	0,00	0,00	1 451 035,00	1 451 035,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		12 873 703,18	2 583 229,48	0,00	10 174 495,00	12 757 724,48
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 873 703,18	2 583 229,48	0,00	10 174 495,00	12 757 724,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 056 730,87
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 814 455,35
---	----------------------

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230411-15DCM202336-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 967 564,95	439 068,00	0,00	4 990 512,98	5 429 580,98
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 967 564,95	439 068,00	0,00	6 490 512,98	6 929 580,98
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	730 000,00	0,00	0,00	944 501,26	944 501,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 168 276,92	0,00	0,00	4 056 730,87	4 056 730,87
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 898 276,92	0,00	0,00	5 001 232,13	5 001 232,13
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 865 841,87	439 068,00	0,00	11 491 745,11	11 930 813,11
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement (4)	6 519 628,25		0,00	4 070 821,19	4 070 821,19
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	656 509,98		0,00	812 821,05	812 821,05
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 176 138,23		0,00	4 883 642,24	4 883 642,24

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		14 041 980,10	439 068,00	0,00	16 375 387,35	16 814 455,35

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 814 455,35
---	---	----------------------

Article 2 : D'approuver le tableau des subventions, le tableau d'amortissement des biens joints, en annexe au budget et les durées retenues.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 11 Avril 2023

Pour extrait conforme

Le Maire,



Gabrielle LOUIS (CARABIN)

Accusé de réception en préfecture
074-21974173-20230411-150GM202336-DE
Date de récépissé : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Notifiée et publiée le 24/04/2023